



Paris, le 21 septembre 2017,

De nombreuses mesures positives mais un Grenelle du logement plus que jamais nécessaire !

Par Jean-François BUET, Président de la FNAIM



Parmi les mesures pour le logement présentées par le gouvernement, il est appréciable de noter que plusieurs d'entre elles vont dans le bon sens : aucune norme nouvelle, libération du foncier et lutte contre la rétention foncière, mobilité accrue dans le parc social, transition énergétique et numérique dans le territoire ainsi que le bail mobilité.

Malgré tout leur intérêt, ces mesures ne pourront répondre à leurs objectifs que si elles s'inscrivent dans le cadre d'une véritable concertation réunissant l'ensemble des acteurs du logement.

Seul un Grenelle du Logement pourra participer efficacement et de manière pertinente au rééquilibrage du marché et permettra de repartir sur des bases saines.

Cette concertation que la FNAIM demande depuis le début de la Présidence Macron serait un signal important pour accompagner les réformes nécessaires.

Nous sommes prêts à dialoguer avec des responsables politiques pragmatiques, à l'écoute des professionnels et nous saurons rester vigilants pour que le premier patrimoine des Français connaisse une grande réforme à la hauteur des enjeux.

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :



A propos de la FNAIM

La Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) est la première organisation syndicale des professionnels de l'immobilier en France. Ses adhérents exercent tous les métiers de la transaction, de la gestion, de la location, de l'expertise, du diagnostic, etc. Créée en 1946, elle est présente sur l'ensemble du territoire par son maillage de Chambres départementales et régionales.

La FNAIM accompagne au quotidien ses adhérents dans l'exercice de leurs activités. Elle leur dispense les formations, initiales et continues, qui différencient les professionnels FNAIM par leurs compétences et la qualité de services offerts aux particuliers. Elle veille au respect, par chacun de ses membres, de son Code d'Ethique et de Déontologie, garant de la protection des droits du consommateur.

Par sa représentativité, sa connaissance des marchés immobiliers, ses compétences juridiques et techniques, la FNAIM est un interlocuteur reconnu par les Pouvoirs Publics pour l'élaboration des politiques et des législations relatives au logement. Les statistiques qu'elle établit à partir des données recueillies auprès de ses adhérents et qu'elle diffuse gratuitement permettent de suivre au plus près l'évolution des marchés du logement en France. A la fois référence et partenaire, la Fédération veut faire partager une vision positive, équilibrée et sociale de l'immobilier. La FNAIM fait partie du Conseil National de la Transaction et de la gestion immobilières (CNTGI).



Contact Presse

Galivel & Associés - Carol Galivel - 01 41 05 02 02

21-23, rue Klock – 92110 Clichy - Fax : 01 41 05 02 03 - galivel@galivel.com - <http://www.galivel.com>